

N° DE LICENCE

..... – –

- **Nom / Prénom :** _____
- **Date de naissance :** _____
- **Adresse :** _____
- **E-Mail :** _____
- **Tél :** _____
- **Formation envisagée :** _____
- **Niveau Plongeur et autres diplômes (Nitrox, Bio, TIV...) :** _____
- **Allergie(s) :** _____
- **Date Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la plongée :** _____

Personne(s) à prévenir en cas de nécessité (NOM / PRÉNOM / TÉL) :

- **1 :** _____
- **2 :** _____

⚠ Pour les mineurs, renseignez impérativement l'autorisation parentale.

En annexe du bulletin ou sur <https://ffessm.fr/autorisation-parentale-pour-la-plongee-jeune>

De par cette inscription :

☐ Je déclare exacts les renseignements donnés sur ce document.

J'autorise le club à diffuser les photos prises lors des activités sur son site, sa page Facebook ou par tout moyen de diffusion :

☐ OUI ☐ NON

☐ J'ai bien pris connaissance des conditions d'adhésion et de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance complémentaire (voir annexe « Conditions d'adhésion »).

Fait à Voiron, le

Signature de l'adhérent ou du responsable légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Cotisation

Nouvel adhérent	Ancien adhérent	Conjoint / famille sup.	Formation niveau 1, PE40	Formation niveau 2	Formation niveau 3	Bureau / Encadrant actif
250 €	210 €	180 €	110 €	130 €	150 €	80 €
☐ je choisis cette formule	☐ je choisis cette formule	☐ je choisis cette formule	☐ je choisis cette formule	☐ je choisis cette formule	☐ je choisis cette formule	☐ je choisis cette formule

Chèques à l'ordre du « Club Plongée de Voiron » — possibilité de règlement en 1, 2 ou 3 fois SANS FRAIS par chèque ou HELLOASSO (directement sur la rubrique inscription de notre site WEB.

TOTAL		
SEPTEMBRE	N° Chèque :	
OCTOBRE	N° Chèque :	
DÉCEMBRE	N° Chèque :	

* Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le club en vue de la gestion des activités (licences FFESSM, sorties, assemblées, activités...). Elles sont conservées pendant 3 ans et ne sont pas diffusées à d'autres tiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le club.

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet (bulletin d'inscription dûment rempli + totalité du règlement + présentation du certificat médical à jour).

Toute adhésion au club CPV est définitive pour l'année et ne peut être remboursée ; elle implique l'acceptation de l'intégralité de son règlement intérieur (consultable sur le site www.voiron-plongee.fr ou sur demande).

Créneaux des formations

	Horaires des séances piscine	Prérequis avant 1ère sortie technique	Prérequis avant examen
NIVEAU 1	Jeudi 20h30 – 21h45	Nage libre 200 m mini	1 sortie technique en milieu naturel
NIVEAU 2 PE40	Mardi 20h30 – 21h45	10 plongées en milieu naturel	12 plongées techniques en milieu naturel
NIVEAU 3 PA40	Mardi 20h30 – 21h45	40 plongées dont 10 en autonomie + 15 au-delà de 30 m en milieu naturel	12 plongées techniques en milieu naturel

Que comprend l'adhésion au Club Plongée de Voiron ?

- Une adhésion à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (sauf pour les personnes déjà adhérentes par ailleurs).
- L'accès à la piscine tous les mardis et jeudis, dès 20h30, toute l'année, même l'été !
- Le prêt de matériel pour les élèves.
- La licence (carte plastifiée au format CB) est adressée directement au licencié par le siège fédéral de la F.F.E.S.S.M. — **veillez donc à bien renseigner le bulletin d'inscription.**

Assurance complémentaire

- **À prendre individuellement**, vu la diversité de l'offre existante : **le club ne fait pas l'intermédiaire** pour la souscription de ces assurances.
- Avec votre licence, vous bénéficiez d'une responsabilité civile qui couvre les dommages que vous causeriez à autrui.
- Afin de couvrir vos propres dommages (**frais de recherche, rapatriement, caisson, etc.**), vous devez souscrire une assurance individuelle (**AXA-LAFONT, DAN ou autre compagnie**).

Détail et adhésion en ligne : www.cabinetlafont.com / www.daneurope.org

- Certains assureurs « classiques » proposent également des couvertures optionnelles spécifiques « Plongée ».
- Cette assurance complémentaire est **facultative mais très vivement conseillée**.

Visite médicale obligatoire

Lors de votre inscription, nous vous demanderons de présenter un **certificat médical**, à jour, de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

Ce certificat sera scanné pour archivage : il vous incombe de bien le conserver et de le présenter pour toutes vos plongées.

Conditions de délivrance :

- Pour les mineurs : le certificat devra être délivré obligatoirement par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique, et qui pourra comprendre un examen effectué par un spécialiste O.R.L.
- Pour les plongeurs passant un brevet (niveau 1-2-3-4), le certificat peut être délivré par un médecin généraliste. Nous vous conseillons cependant d'effectuer votre visite médicale auprès d'un médecin du sport, de plongée, ou fédéral.
- Pour les plongeurs à l'air ou au NITROX, le certificat peut être délivré par tout médecin.

WE Techniques

Coût TTC (2 nuits + 5 repas + 4 plongées) / WE : **310 €** (hors trajet)

Lieu : FRÉJUS

Club de plongée : Port Fréjus Plongée

Hébergement : Hôtel Atoll 3*

Restauration : Restaurant Bella Trattoria

- 24/25 octobre 2026
- 21/22 novembre 2026
- 20/21 mars 2027
- 24/25 avril 2027

Possibilité de plongée technique à Chamagnieu le **03 octobre 2026** ou le **10 octobre 2026**.

Pour les mineurs, la présence d'au moins un parent (ou tuteur légal) est **obligatoire** → 150 €/WE (2 nuits + 5 repas)

Fosses 20 mètres

Coût : **20 €** (hors trajet)

Lieu : MEYZIEU / Club = UCPA Les Vagues

	CRÉNEAU 1	CRÉNEAU 2
FOSSE #1 07/11/2026	09h – 10h	11h30 – 12h30
FOSSE #2 05/12/2026	09h – 10h	11h30 – 12h30
FOSSE #3 06/03/2027	09h – 10h	11h30 – 12h30
FOSSE #4 10/04/2027	09h – 10h	11h30 – 12h30

Les 4 séances fosse ont lieu un samedi.

Pour chaque sortie technique (WE/Fosse), un chèque de réservation vous sera demandé **1 mois avant** et encaissé **après**.

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

Structure (club/SCA) :

- ☐ Plongeur encadré 12m (PE12*) à partir de 10 ans
- ☐ Plongeur encadré 20m (PE20*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- ☐ Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans
- ☐ Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- ☐ Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes
sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à

Le

Signature du responsable légal :

*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ **de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOI SIR**

Ou bien seulement (cocher) : ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE

☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

☐ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRI MIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDI SUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

Date :